

## **CNESER du 12 octobre 2021**

### **Motion PN BUT**

Le passage du DUT au BUT, qui oblige actuellement à la réorganisation de la première année de la formation, a conduit dans certaines spécialités (=mentions) à déplacer des enseignements de ancienne 1ère année de DUT vers les années 2 ou 3 du BUT et/ou à réduire le volume alloué à certaines disciplines), faisant peser un risque sur les services des collègues. Ces incertitudes sont génératrices de beaucoup d'angoisses.

Le contenu des programmes nationaux (PN) sur les trois années du diplôme prévoit que un tiers sur un total de 1800 h (tertiaires) et de 2000 h (secondaires) des enseignements ne soient pas rédigé nationalement mais laissé à la discrétion des équipes locales, principalement pour la mise en œuvre des Saé. Le fait d'avoir rédigé l'entièreté de la première année l'an dernier et de revenir sur les volumes alloués aux ressources cette année, entraîne une inquiétude supplémentaire, les heures n'étant pas assurées et les contenus devant être probablement retravaillés. Ces modifications perpétuelles ne facilitent pas l'appropriation de la réforme par les équipes enseignantes, frileuses de modifier les enseignements sans savoir de quoi l'avenir sera fait et qui ont le sentiment de naviguer à vue (les informations tombent au compte-goutte) et dans un horizon bouché (sans avoir de vision à long terme sur les contenus des trois années de BUT : les PN de BUT2 et BUT3 ne sont pas encore connus).

Afin de rassurer les équipes, en stabilisant les volumes horaires et donc les contenus, le CNESER demande que la DGESIP promeuve auprès des ACD et des CPN l'écriture des PN à 100%. En effet, l'arrêté LP n'interdit nullement que les PN soient complètement définis à 100% pour laisser ensuite aux équipes pédagogiques la liberté d'utiliser les heures correspondant au tiers de l'adaptation locale sur les 3 ans.

*Adoptée par le CNESER*